

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote :  
(vote public) : **21**

- o Pour : **21**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

**Excusé** : Néant.

**Absents** : MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.

Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 07 avril 2023**

Date d'affichage :

**Le 07 avril 2023**

M. POINAS, Vice-Président, présente le projet d'adhérer auprès de l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP), dont l'objet est de :

- Accompagner les projets petite enfance et parentalité sur les territoires,
- Soutenir la création, la gestion et la pérennité des services petite enfance,
- Proposer des services d'accompagnement à la gestion,
- Former et qualifier les bénévoles et salariés,
- Animer un réseau d'entraide, de mutualisation et de solidarité,
- Diffuser des informations et ressources,
- Communiquer et représenter les adhérents auprès des partenaires publics et autres réseaux.

Il précise que le coût d'adhésion pour la Communauté de Communes serait d'environ 650 € par an.

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2023-04-11/26**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Association des Collectifs**  
**Enfants Parents**  
**Professionnels**

**Adhésion**

M. POINAS propose d'adhérer à cette association à compter de l'année 2023 sur la base des éléments présentés.

**AR Prefecture**

043-244300307-20230411-DC2023041126-DE  
Reçu le 19/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe que la Communauté de Communes adhère à l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) à compter de l'année 2023,
- approuve les conditions financières d'adhésion à cette association,
- charge le Président de mandater à cette association le montant de la cotisation annuelle correspondante,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles sur ce dossier.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET, Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230411-DC2023041126-DE  
Reçu le 19/04/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*